



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 9145

### Texte de la question

M. Nicolas Dhuicq attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, chargé de l'agroalimentaire, sur le conseil des ministres du 17 mai 2012 où, à l'issue de ce dernier, le Gouvernement faisait savoir qu'il entendait restreindre drastiquement le nombre de collaborateurs dans les cabinets ministériels. Ainsi, il a été décidé qu'il y aurait quinze conseillers pour un ministre de plein exercice et dix pour un ministre délégué. À ce jour, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de collaborateurs employés dans son cabinet.

### Texte de la réponse

La composition du cabinet du ministre délégué chargé de l'agroalimentaire a fait l'objet, comme celle de tous les cabinets ministériels, d'une publication au Journal Officiel précisant le nom, prénom et fonction de chaque conseiller. Ces informations sont disponibles sur le portail internet du Gouvernement. Conformément aux engagements pris par le Président de la République et le Premier ministre, le cabinet du ministre délégué chargé de l'agroalimentaire se compose de dix personnes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Dhuicq](#)

**Circonscription :** Aube (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9145

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Agroalimentaire

**Ministère attributaire :** Agroalimentaire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 novembre 2012](#), page 6209

**Réponse publiée au JO le :** [25 décembre 2012](#), page 7842